



Quittance monnaie d'échange??

Par **feclochette_old**, le **04/12/2007** à **19:35**

Bonjour,
Voici ce que j'ai reçu dans ma boîte à lettres à la place de ma quittance:
"Veuillez porter en main propres à notre domicile l'attestation d'assurance 2008. Votre quittance de loyer décembre 2007 est prête à notre domicile".
Je ne comprend pas la démarche de mon proprio, je précise que je lui ai toujours fourni les attestations d'assurance
A t'elle le droit de se servir de la quittance comme monnaie d'échange??
Merci de vos réponse

Par **ly31**, le **04/12/2007** à **20:21**

Bonsoir,
En tant que locataire vous êtes dans l'obligation de fournir à votre propriétaire, bailleur votre attestation annuelle d'assurance habitation
En revanche, je peux dire que celui n'est pas en retard pour vous réclamer 2008 !
Je vous souhaite une bonne soirée
ly31

Par **feclochette_old**, le **04/12/2007** à **20:29**

Je sais que je dois la lui fournir ce que je fais tout les ans
Ma question est: **peut-il se servir de ma quittance comme monnaie d'échange???**

Par **ly31**, le **04/12/2007** à **20:33**

Re Bonsoir,
Je pense qu'il n'a pas à se servir de "bon d'échange" pour obtenir votre attestation d'assurances !
Je vous souhaite une bonne soirée
ly31